



CERF
Volant

Centre d'entraide
et de ressources
familiales de Portneuf

Au coeur
des familles
depuis

25
ans

Halte-garderie communautaire



Guide d'informations et règlements

2022-2023

Table des matières

Qu'est-ce qu'une halte-garderie communautaire au CERF Volant de Portneuf ?.....	3
À qui s'adresse la halte-garderie ?	3
Horaire et grille tarifaire	3
Routine d'une demi-journée de halte-garderie.....	4
Réservation d'une place à la halte-garderie et admission.....	4
Absences et annulations.....	4
Modalités de paiement	4
Collation	5
Maladies et exclusions.....	5
Vêtements, matériel à fournir et médication.....	5
Sécurité et prévention	6
Fermeture en cas de force majeure.....	6
Communications.....	6
Annexes : Fiche d'inscription et fiche santé de l'enfant	6



Qu'est-ce qu'une halte-garderie communautaire au CERF Volant de Portneuf ?

La halte-garderie communautaire est un service permettant de :

- Faciliter la participation des familles aux services et activités proposés par l'organisme.
- Bénéficier d'un répit parental, entreprendre une démarche socio-professionnelle, recevoir du dépannage d'urgence, permettre de se rendre à un rendez-vous, etc.

C'est aussi un moment privilégié pour les enfants afin qu'ils puissent socialiser avec d'autres enfants dans un contexte de groupe multi-âge et expérimenter des activités stimulantes proposées par du personnel qualifié.

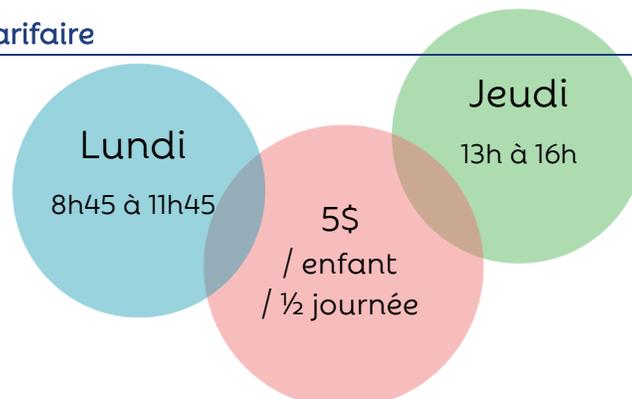
* Ce service demeure un programme de garde communautaire à temps partiel, occasionnel, temporaire ou d'urgence. Il ne peut remplacer un service de garde éducatif à l'enfance ou un service de garde en milieu scolaire.

À qui s'adresse la halte-garderie ?

Celle-ci s'adresse à l'ensemble des familles de la région de Portneuf et à leurs enfants âgés de 0 à 5 ans qui ne fréquentent pas de façon régulière un service de garde.

Les familles doivent être membre du CERF Volant de Portneuf et avoir complété les formulaires nécessaires à leur participation.

Horaire et grille tarifaire



Le tarif est de 5 \$ par enfant pour chaque demi-journée de garde.

Toutefois, dans le cadre des activités du CERF Volant de Portneuf, le service de halte-garderie est offert gratuitement (ex. : rencontre avec une animatrice-intervenante, atelier d'information, rencontre et groupe de parents).

* Le service n'est pas disponible lors de certains jours fériés et à une certaine période de l'été.

Routine d'une demi-journée de halte-garderie

Avant-midi :

- 8h45..... Accueil des enfants, jeux libres et actifs
- 9h30..... Lavage des mains et collation
- 10h00 Activités dirigées (causerie, jeux, bricolage, etc.)
- 11h00..... Jeux libres et rangement
- 11h45..... Départ des enfants

Pour le bloc du matin, l'arrivée des enfants se fait de 8h45 à 9h30 et le départ, de 11h00 à 11h45 au plus tard.

Après-midi :

- 13h..... Accueil des enfants, jeux libres et actifs
- 13h30..... Rituel de sieste / Histoire
- 13h45..... Sieste et relaxation
- 15h00 Lavage des mains et collation
- 15h30..... Jeux libres et rangement
- 16h..... Départ des enfants

Pour le bloc de l'après-midi, l'arrivée des enfants se fait de 13h00 à 13h30 et le départ, de 15h30 à 16h au plus tard.

Réservation d'une place à la halte-garderie et admission

Pour inscrire un enfant à la halte-garderie, les parents doivent communiquer par téléphone au 418 873-4557 poste 21 (aucune réservation par courriel ou Messenger). L'ouverture des places se fait chaque semaine. Les plages horaires seront disponibles à partir du mardi de la semaine précédente jusqu'au jeudi, sur les heures de bureau.

Les parents doivent prendre connaissance du guide d'informations et règlements ainsi que compléter les formulaires requis (fiche d'inscription et fiche de l'enfant).

Absences et annulations

Les parents peuvent annuler au plus tard **24 heures** à l'avance afin d'éviter que des frais leurs soient chargés. Après ce laps de temps, des frais correspondants au montant qui aurait dû être payé seront chargés.

Modalités de paiement

Le paiement peut se faire en argent comptant, par chèque ou via la plateforme de paiement en ligne Zeffy (lien fourni par le CERF Volant). Celui-ci peut être effectué à l'avance ou la journée même de la période de garde.

Collation

La collation est fournie par la halte-garderie (ex. : fruits, légumes, fromage, yogourt). Il est important d'aviser l'organisme si l'enfant présente des intolérances ou des allergies alimentaires.

Maladies et exclusions

Si l'enfant présente des symptômes pouvant être contagieux, celui-ci ne peut être admis à la halte-garderie (voir ci-dessous le délai en lien avec certains symptômes). Pour tout autre symptôme et maladie, il est important de vérifier avec la halte-garderie l'admissibilité d'un enfant avant de se déplacer pour ainsi éviter les risques de contagion.

Fièvre.....**Délai de 24h** après les derniers symptômes

Vomissement.....**Délai de 48h** après les derniers symptômes

Diarrhée.....**Délai de 48h** après les derniers symptômes

* Si l'enfant présente un ou des symptômes pouvant être contagieux durant la halte-garderie, les parents seront appelés afin de venir le chercher.

Vêtements, matériel à fournir et médication

L'enfant doit arriver avec un sac bien identifié à son nom et contenant les éléments suivants :

- Vêtements de rechange incluant sous-vêtement et bas
- Chaussures d'intérieur
- Serviette ou petite couverture pour la sieste
- Couches et lingettes humides (si applicable)
- Doudou ou objet réconfortant
- Biberons et lait (au besoin)
- Gourde d'eau
- Suce de rechange (si applicable)
- Crème contre l'érythème fessier (si applicable)
- Médication dans la bouteille d'origine sur laquelle la posologie est inscrite (obligatoire)

Les jouets en provenance de la maison sont interdits afin d'éviter que ceux-ci soient égarés et également pour minimiser les risques d'étouffement.

* Pour pouvoir appliquer de la crème contre l'érythème fessier et pour administrer une médication, les parents doivent les avoir préalablement autorisés dans la fiche d'inscription.

Sécurité et prévention

Pendant qu'un enfant est à la halte-garderie, il est important de pouvoir rejoindre les parents facilement. Les parents doivent aviser l'organisme de tout changement de coordonnées.

Seul les parents et les personnes autorisées dans la fiche d'inscription peuvent venir chercher l'enfant.

En cas d'accident grave, le personnel fera appel au 911 et une ambulance sera appelée.

Fermeture en cas de force majeure

En cas de fermeture d'école lors d'une tempête, la halte-garderie sera fermée tout comme les autres services de l'organisme (se référer au Centre de services scolaire de Portneuf).

Pour les autres situations de force majeure (bris, panne de courant, etc.), les parents seront contactés.

Communications

La communication est primordiale entre les parents et la halte-garderie afin de bien soutenir les enfants. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins concernant le bien-être de vos enfants !

Annexes : Fiche d'inscription et fiche santé de l'enfant

